

Autres dénominations : Responsable d'un secteur d'attraction

Présentation du métier

Le directeur des attractions / La directrice des attractions définit, coordonne et supervise les activités nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et au développement des attractions selon la politique d'exploitation et commerciale. Il / Elle coordonne les différents services en lien avec les attractions de l'établissement et gère l'utilisation correcte des ressources et des budgets.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur des loisirs sans diplôme particulier.

Un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) peut être demandé pour les postes de responsable d'attraction.

Les permis B ou C peuvent être exigés.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

La pratique d'une langue étrangère, en particulier l'anglais, peut être requise.

Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Ajuster les paramètres de fonctionnement d'une attraction (vitesse, durée) et lancer l'animation (annonces, musique, jeux lumière)
- Animer, coordonner une équipe
- Contrôler l'accès et la circulation des personnes
- Corriger un dysfonctionnement ou une non-conformité
- Entretenir, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Organiser les conditions d'accueil, de contrôle et de sécurisation du public
- Prévenir et résoudre les conflits
- Procéder à l'encaissement
- Procédures de contrôle d'attractions
- Procédures d'entretien d'équipements d'attractions
- Réaliser des animations pour un public
- Règles et consignes de sécurité
- Transmettre et faire respecter les règles et les procédures
- Vendre ou louer des produits ou services

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs](#).